

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3184)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL218

présenté par
M. Balanant, rapporteur

ARTICLE 7

À la fin de l'alinéa 10, supprimer le mot :

« intérieur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.